DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE SUR LA LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023-385

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur COURTY Ludovic, Président de la fanfare de Molinghem Isbergues, domicilié à Isbergues – 22 rue de l'église de Berguette, qui sollicite l'autorisation d'ouverture temporaire d'une buvette des 1er et 3ème groupes complexe Edmond Mille à l'occasion d'un banquet :

- Samedi 18 novembre 2023 de 18 heures au dimanche 19 novembre 2023, 10 heures du matin,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

OBJET :

Autorisation d'ouverture d'une buvette temporaire des 1er et 3ème groupes.

ARRETE

Article 1er : Monsieur COURTY Ludovic, Président de la fanfare de Molinghem Isbergues est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes du samedi 18 novembre 2023 de 18 heures au dimanche 19 novembre 2023, 10 heures du matin, à l'occasion d'un banquet de Sainte Cécile qui se déroulera au complexe Edmond Mille.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt-cinq octobre deux mil vingt-trois.

Le Maire,